Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES
YVELINES

Versailles, le 25 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement de cartes nationales d'identité ou de passeports : Prenez vos précautions si vous devez passer un examen ou si vous envisagez des vacances à l'étranger !

Avant de réserver votre voyage :

- **pensez à vérifier la date de validité** de votre carte nationale d'identité et de votre passeport. Attention : de nombreux pays exigent que **ce dernier demeure valable plusieurs mois après la date de retour**

- **Les voyages scolaires** ou sorties collectives hors de France, n'exemptent pas de disposer d'un titre d'identité individuel en cours de validité.

- **pour voyager hors de France, les enfants mineurs** doivent être munis d'une carte d'identité ou d'un passeport individuel en cours de validité, quelque soit leur âge.

Pour éviter l'afflux de demandes avec des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen des personnes concernées,

il est recommandé de vous rendre **6 semaines avant** :

- à la **mairie** de votre domicile s'il s'agit d'une demande de **carte nationale d'identité**

- dans l'une des **35 mairies des Yvelines équipées de stations biométriques** s'il s'agit d'une demande de **passeport**. (liste disponible sur notre site internet www.yvelines.gouv.fr rubrique «démarches administratives»/«passeports», «carte d'identité»

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées (CNI), délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement prolongées de 5 ans (10+5).

La prolongation de la durée de validité ne nécessite aucune démarche.
La date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité de la CNI soit considérée comme reportée de 5 ans, y compris dans les pays étrangers dans lesquels la CNI suffit pour voyager.

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78